

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But- Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME
ET DES TRANSPORTS MARITIMES INTERNATIONAUX

DIRECTION DES PECHEES MARITIMES

Plan Stratégique National d'Immersion de Récifs Artificiels

Juin 2006

TABLE DES MATIERES

I. Contexte	3
II. Justification du Plan Stratégique National	4
III. Objectifs	5
III.1 Objectif général	5
III.2 Objectifs spécifiques	5
IV. Les résultats attendus	5
V. Description du Plan Stratégique National	6
V.1. Activités	6
V.1.1. Sensibilisation	7
V.1.2. Acquisition - Transport - Stockage	7
V.1.3. Préparation - Parage - Mise en condition	7
V.1.4. Remorquage - Immersion	7
V.1.5. Balisage - Repérage	7
V.1.6. Gestion	7
V.1.7. Suivi - Evaluation	8
V.2. Stratégie de mise en œuvre	8
VI. Chronogramme	9
VII. Budget prévisionnel annuel	10
ANNEXES	11
Annexe 1	12

Annexe 2 13

I- CONTEXTE

Avec ses 718 kilomètres de côte, une superficie de 196 200 km², le Sénégal est un pays de l'Atlantique centre-est et se situe dans la partie la plus avancée de l'Afrique occidentale. Il constitue un espace de ravitaillement et d'escale pour la navigation.

L'existence du port de Dakar, qui dispose de l'une des meilleures rades en eaux profondes en Afrique constitue un atout important.

L'hydro-climat du plateau continental est caractérisé par un phénomène d'upwelling et des apports des fleuves du Sénégal, de la Gambie et de la Casamance dont la conséquence est sans nul doute la productivité et la richesse de ses eaux. Ainsi, on note une grande diversité biologique et d'écosystèmes différenciés selon la morphologie et la sédimentologie du plateau continental.

Le plateau continental est marqué deux types de morphologie accidentés : les canyons et les falaises sous-marines. Quant à la sédimentologie, elle est caractérisée par des fonds rocheux et des fonds meubles.

Du point de vue géographique, le littoral sénégalais est subdivisé en trois grandes zones (cf. carte ci-jointe), dont la géomorphologie et la sédimentologie constituent les éléments déterminants de la répartition des espèces:

- **La Grande Côte** : de l'embouchure du fleuve Sénégal à la presqu'île du Cap-Vert : elle est entaillée au niveau du rebord du plateau continental par des canyons ou fosses sous-marins dont le plus connu est celui de Cayar. Les fonds sont mixtes avec une prédominance meuble (sable et vase).
- **La Petite Côte** : elle s'étend de Dakar à la pointe de Sangomar englobant, l'estuaire du Saloum. Elle est caractérisée par deux falaises sous-marines et se présente sous forme de golf, ce qui lui confère un mode abrité et plus calme que celui de la grande côte. Les fonds sont mixtes, de prédominance rocheuse entre Dakar et Joal, mais aussi avec des vasières où sillonnent d'importantes forêts de mangroves.

- **La Casamance** : de la Gambie à la Guinée Bissau, elle rappelle à bien des égards, les estuaires du Bas Saloum avec ses vasières à mangroves sillonnées de chenaux profonds anastomosés.

Ces avantages géographiques, climatologiques confèrent au littoral sénégalais une réputation de zone très productive et parmi les plus poissonneuses du monde.

La pêche maritime sénégalaise est un des principaux secteurs de l'économie nationale. Les débarquements se situent autour de 400 000 tonnes/an.

Les exportations de produits halieutiques se chiffrent à 181 milliards de F CFA, faisant du secteur le premier pourvoyeur de devises. Elle contribue pour 11% environ au PIB du secteur primaire et 2,5% du PIB total.

Au plan social, le secteur contribue à la sécurité alimentaire par la satisfaction des besoins en protéines d'origine animale (75%). Il participe également à la création d'emplois (600 000) directs et indirects, à terre comme en mer.

II. JUSTIFICATIF DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

Ces dernières années, force est de constater que même si les captures de pélagiques sont relativement bonnes et ne suscitent pas d'inquiétudes majeures, par contre, celles des démersales ne cessent de chuter. Cette situation se traduit par une baisse des prises par unité d'effort entraînant un sous-alimentation des industries de transformation et du marché local.

Cette tendance serait due en partie aux méthodes de pêche peu responsable comme le chalutage de fond destructeur des habitats et aux techniques non sélectives. Une telle pratique n'épargne ni les écosystèmes comme les récifs coralliens et les habitats critiques mais menace les équilibres biologiques des stocks exploitables.

Les principales conséquences sont une diminution de la biomasse de poissons, ainsi que d'autres formes de vie marine. Il en résulte une dégradation de la biodiversité marine de même qu'un éloignement progressif des zones de pêche se traduisant par une disponibilité insuffisante de la ressource et une augmentation des coûts d'exploitation déjà assez élevés.

D'autre part, il en résulte un accroissement des flux migratoires de pêcheurs artisans vers les autres pays de la Sous-Région malgré les problèmes d'insécurité et le statut d'étranger auxquels ils sont assujettis.

Le Sénégal demeure ainsi confronté à un problème majeur de baisse de la productivité, dans un contexte d'accroissement de la demande globale en produits de pêches, tant à l'intérieur qu'à l'export:

- du développement sans précédent des technologies et des marchés qui ont favorisé l'accroissement des exportations de produits halieutiques (plus du quart des produits débarqués au Sénégal) et de l'implantation de nouvelles industries de transformation ;
- du croît démographique de la population en général, et urbaine en particulier.

Or, depuis toujours, il est connu des pêcheurs que les meilleurs sites de pêche se trouvent dans les zones riches en récifs ou en reliefs sous-marins quels qu'ils soient. Ces lieux ne sont pas seulement riches en poissons mais on y dénombre également, une très grande variété d'espèces.

Ces constats empiriques ont donné naissance à une technique très efficace, capable de restaurer non seulement les zones de pêche d'antan mais, d'en créer de nouvelles aux fins d'augmenter la disponibilité de ressources pour la pêche. Il s'agit, de l'immersion de récifs artificiels constitués d'épaves de natures diverses, d'installations en béton ou en acier et/ou des dispositifs de concentration de poissons (DCP).

Les milieux ainsi créés sont notamment des lieux d'attraction et de concentration de poissons et, font l'objet de beaucoup de convoitise de la part des pêcheurs.

C'est dans ce cadre, le Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux (MEMTMI), en relation avec tous les acteurs concernés, envisage de lancer un vaste plan stratégique national d'immersion de récifs artificiels.

III. OBJECTIFS

III.1. Objectif général

L'objectif général du plan national d'immersion de récifs artificiels est d'une part, de contribuer à la restauration de la ressource, des écosystèmes et des habitats à des fins d'exploitation durable.

III.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du plan sont :

- la restauration et/ou la création de nouvelles zones de pêches;
- la sédentarisation et la fixation des pêcheurs ;
- le maintien des anciennes zones de pêche ;
- la promotion des petits métiers.

IV. RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus du plan national d'immersion de récifs artificiels sont :

- les écosystèmes et les habitats critiques sont restaurés,
- les pêcheurs sont fixés et retournent dans leurs zones
- de petits métiers font leur apparition.

V. DESCRIPTION DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL

Dans un futur proche, il est attendu de la mise en œuvre de ce plan, que les récifs constituent en outre, une ceinture le long des côtes sénégalaises, empêchant ainsi tout chalutage dans les zones côtières interdites aux arts traînants. Elle permet également une économie substantielle sur les efforts de surveillance de l'Etat.

Le plan consiste en l'immersion de récifs artificiels le long du littoral sénégalais en fonction des objectifs spécifiques de gestion qui seront retenus.

Les matériaux utilisés pour ces récifs peuvent être des épaves de vieux navires désarmés, des carcasses de voitures, des poteaux, des blocs de pierres, des blocs de bétons, des structures d'acier, etc. Ces derniers ont besoin d'une durée maximale de trois semaines pour être le point de départ de niches écologiques. Ainsi, ils vont servir d'abris, de cachettes, de zones de frayères, de nurseries. Par conséquent, ils vont attirer des prédateurs et devenir le siège de chaînes alimentaires.

La mise en place de ces dispositifs, très répandue dans des pays comme le Japon, le Canada, les USA, les Philippines et la France, n'est pas inconnue au Sénégal grâce, notamment et surtout à la Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive (FSPS) qui a procédé de façon volontaire à l'immersion de champs de récifs artificiels. Il s'y ajoute, l'existence de zones constituées de navires coulés accidentellement ou victimes de la deuxième guerre mondiale et des projets du MEMTMI réalisés à Bargny et à Yenne grâce à la coopération japonaise.

V.1. Activités

Il est prévu de créer des récifs artificiels tout le long de la côte sénégalaise. La répartition se fera par zone maritime (Zone Nord, Zone Centre et Zone Sud) en tenant compte des spécificités géomorphologies et des usages de l'espace maritime et des ressources.

Il est important de signaler qu'avant toute activité d'immersion, quelques lois et règles essentielles seront à respecter conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

La mise en oeuvre du plan nécessitera l'exécution de différentes activités, dont les principales sont les suivantes :

V.1.1. Sensibilisation

Cette activité a démarré et doit être continu. Les cibles sont principalement, les pêcheurs et les communautés des zones côtières. La sensibilisation se fait par communication directe avec le public concerné, par les média interposés et par l'élaboration de supports didactiques et pédagogiques.

Elle consiste également à toucher le maximum possible l'opinion publique, afin de bénéficier du soutien moral, matériel, technique et financier de tous les services soucieux de la durabilité de la pêche maritime sénégalaise.

V.1.2. Acquisition - Transport - Stockage

Les épaves et les carcasses de véhicules obtenues seront collectées, remorquées et stockées dans un lieu à définir d'un commun accord avec les acteurs et opérateurs concernés, en attendant de procéder à l'étape suivante.

V.1.3 Préparation - Parage - Mise en condition

Les épaves et les carcasses reçues seront nettoyées et lavées afin de les débarrasser de toutes saletés ou impuretés susceptibles de causer des nuisances à l'environnement marin.

Par ailleurs, des améliorations pourraient y être apportées au besoin, créer par exemple, des cachettes et des couloirs de circulation.

V.1.4 Remorquage - Immersion

Le plan stratégique national fera appel aux structures publiques et privées qui disposent de moyens adaptés, d'une grande expérience pour les activités d'immersion d'épaves et/ou de récifs dans les zones potentielles d'immersion préalablement définies.

La zone autorisée pour l'immersion des épaves ou des récifs est de 6 miles nautiques au Nord et de 7 miles nautiques au Sud.

La zone Sud, malheureusement, les fonds marins ne sont pas assez profonds pour les récifs, le site le plus profond ne dépasse celui de Saly Portudal.

V.1.5 Balisage - Repérage

Le balisage permet de repérer les sites par des bouées pour la sécurité de la pêche et de la navigation. Pour la localisation des récifs déjà existants, il a été proposé une mise à jour de la liste.

V.1.6 Gestion

Elle se fera conformément aux orientations des politiques de gestion des ressources halieutiques définies par le gouvernement, notamment la gestion participative et/ou la cogestion ; et en respect des réalités de chaque localité et usagers.

V.1.7 Suivi - Evaluation

Un dispositif de suivi-évaluation sera mis en place pour évaluer les impacts du plan en relation avec le Centre de Recherche Océanographique de Dakar - Thiaroye.

V.2. Stratégie de mise en œuvre

La Commission Nationale, en charge du plan national regroupe les institutions ci-après :

Ministère de l'Economie Maritime et des Transports Maritimes Internationaux

- Direction de la Marine Marchande
- Direction des Pêches Maritimes
- Direction du Port autonome de Dakar
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
- Direction des Phares et Balises
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins

Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

- Direction des Parcs Nationaux
- Direction de l'Environnement

Ministère des Forces Armées

- Marine Nationale

Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique rurale et de la Sécurité Alimentaire

- Centre de Recherche Océanographique de Dakar -Thiaroye

Ministère des Infrastructures, de l'Équipement, des Transports Terrestres et des Transports Maritimes Intérieurs

Ministère de l'Intérieur

- Groupement National des Sapeurs Pompiers

Ministère de la Décentralisation et des Collectivités locales

- Mairies et/ou Préfectures des localités concernées

Ministère de l'Économie et des Finances

Ministère du Tourisme et des Transports Aériens

Ministère des Sports

- Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive

Autres Structures et Organismes

- Sénélec
- Sonatel
- Organisations Professionnelles de la Pêche (CONIPAS, GAIPES)
- ONGs et Associations

La Commission Nationale aura pour rôle de valider et de superviser les travaux du Plan Stratégique National tout en s'appuyant sur les travaux du Comité Technique.

Ce Comité Technique multidisciplinaire et multisectoriel réunissant toutes les institutions pouvant apporter une contribution à la réalisation de ce Plan est composé des membres suivants :

- la Direction des Pêches Maritimes (Maîtresse d'œuvre) ;
- la Fédération Sénégalaise de Pêche Sportive (Agence d'exécution) ;
- le Centre de Recherches Océanographiques de Dakar Thiaroye (Suivi - Evaluation) ;
- la Direction de la Marine Marchande (Réglementation des immersions) ;
- le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (Impacts environnementaux) ;
- la Direction des Phares et Balises (Localisation des récifs) ;
- la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- la Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds Marins ;
- la Direction de la Météo Nationale.

VI. CHRONOGRAMME DE MISE EN OEUVRE

Les activités du plan démarreront effectivement avec l'immersion des récifs à Saint-Louis où une dizaine de récifs est prévue.

Ces activités ne peuvent être limitées dans le temps compte tenu des plans d'aménagements définis par l'Etat et également du plan de retrait des capacités de pêche mis en œuvre par le gouvernement.

Toutefois, il est important de signaler que toute immersion de récifs artificiels devra se faire dans le cadre de ce Plan.

RECIFS	LOCALITES	PERIODES D'IMMERSION (en mois)											
		1-2	3-4	5-6	7-8	9-10	11-12	13-14	15-16	17-18	19-20	21-22	23-24
1	Saint Louis	■											
2	Saint Louis	■											
3	Ouakam		■										
4	Ngaparou			■									
5	Saint Louis				■								
6	Saint Louis					■							
7	Saint Louis						■						
8	Saint Louis							■					
9	Saint Louis								■				
10	Saint Louis									■			
11	Lompoul										■	■	
12	Lompoul										■	■	
13	Saint Louis												■
14	Saint Louis												■
15 -30	Cf. sites potentiels	A définir											

VII. BUDGET PREVISIONNEL

Le coût total des premiers récifs du Plan sur une période de deux ans est estimé à environ un milliard deux cent (1 200) millions de francs CFA, réparti comme suit :

DESIGNATIONS	QUANTITE (RECIFS)	MONTANTS (F CFA)
ACQUISITION - Epaves de bateaux - Carcasses de véhicules - Modules en Béton - Autres objets	30	490 000 000
CONDITIONNEMENT - Structuration en couloirs de circulation - Assainissements	30	120 000 000
REMORQUAGE ET TRANSPORT - Location de grues - Epaves de bateaux - Enlèvements des carcasses de véhicules	30	192 000 000
IMMERSION - Explosifs - Balisage - Assurance - Expertise	30	182 400 000
SUIVI EVALUATION SCIENTIFIQUE -Etat de référence -Suivi en routine - Acquisition de matériels scientifiques	30	100 000 000
SENSIBILISATION - Séminaires, Conférences et Causeries - Supports pédagogiques - Confection Tee-Shirts, casquettes, etc	30	40 000 000
SOUS TOTAL F CFA		1 124 400 000
GESTION DU PLAN		11 244 000
IMPREVUS 5%		56 220 000
TOTAL F CFA		<u>1 191 864 000</u>

L'Etat sénégalais avec l'appui de ses partenaires stratégiques (le Port Autonome de Dakar et le COSEC) va démarrer le Plan avec l'immersion de deux récifs (épaves de bateaux) qui seront coulés durant les mois de juin-juillet 2006 au large de la Région de Saint-Louis;

N.B.:

- ✓ Un financement de neuf cent (900) millions de F CFA est attendu de la Coopération Espagnole (75,51% du budget prévisionnel) ;
- ✓ La recherche d'autres partenaires pour le financement des 24,49% restant du budget prévisionnel du Plan est en bonne voie.

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES SITES POTENTIELS D'IMMERSION

	SITES	LATITUDES	LONGITUDES	DISTANCE MILES NAUTIQUES (Mn) (par rapport au port de Dakar)	DURÉE Aller-Retour (heure)
I	Iles des Serpents	14°39'00"	17°30'00"	9,5	4
II	Ngor	14°45'50"	17°33'00"	15	6
III	Mamelles	14°41'50"	17°35'00"	14	6
IV	Sud Gorée	14°32'30"	17°20'70"	10,2	5
V	Sud Rufisque	14°32'30"	17°22'00"	10	5
VI	Sud Bargny	14°31'80"	17°14'20"	14	6
VII	Yoff	14°47'00"	17°29'50"	18,5	8
VIII	Cambérène	14°48'10"	17°26'00"	22	10
IX	Malika	14°49'00"	17°22'30"	25,5	11
X	Retba	14°50'00"	17°19'00"	32	13
XI	Somone	14°29'00"	17°12'70"	17,5	8
XII	Saly Portudal	14°25'30"	17°10'50"	21,5	10
XIII	Kayar 1	14°54'10"	17°15'00"	25	11
XIV	Kayar 2	14°57'10"	17°10'50"	30	12
XV	Petites Mamelles Nord	15°02'00"	17°06'50"	36	14
XVI	Avant Mboro	15°08'00"	17°90'00"	36	14
XVII	Mboro	15°13'00"	16°59'00"	49	23
XVIII	Nord Mboro	15°18'00"	16°55'20"	55	25
XIX	Sud Lompoul	15°23'50"	16°51'00"	62	26
XX	Lompoul	15°30'00"	16°48'00"	69	31
XXI	Nord Lompoul	15°33'50"	16°45'00"	74	36
XXII	Ndiebène Gandiol	15°53'00"	16°36'00"	95	50
XXIII	Saint Louis	16°02'00"	16°35'00"	103	56

ANNEXE 2